

Paris, le 26 février 2020

David JULLIARD
Adjoint au Délégué
Chef de service
DSR

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org
Tel : 06.48.42.54.68

Objet : Risque d'infection par le Covid-19

Monsieur,

Le 26 février s'est tenu un comité technique ministériel. L'un des points à l'ordre du jour, demandé par notre fédération, l'UNSA-FASMI, était un point d'information relatif au coronavirus.

Comme vous le savez, les Inspecteurs et les Délégués au permis de conduire sont de part leurs métiers en contact direct du public. Plus particulièrement, les IPCSR sont des agents pouvant être considérés comme particulièrement exposés. En effet, ils travaillent, en moyenne 7 heures par jour, dans ce que l'on peut considérer comme un milieu confiné, les véhicules d'examen, qui pour nombre d'entre eux ne sont pas toujours d'une propreté exemplaire. Le nombre élevé de candidats examinés multiplie les possibilités de contamination.

Le secrétaire général, Christophe MIRMAND, a informé les membres du comité des mesures visant à protéger les agents du ministère de l'Intérieur en cas d'épidémie de Covid-19 sur le territoire national.

Ces mesures sont, le stockage de masques FFP2, 24 millions et la commande en cours de 200 millions d'exemplaires. L'élaboration de fiches réflexes à destination des agents et des services.

Le SANEER vous demande d'élaborer une fiche réflexe adaptée aux métiers des IPCSR et DPCSR et de la soumettre aux organisations représentatives. En cas d'expansion de l'épidémie, de veiller à ce que les agents de l'éducation routière se voient prioritairement équiper d'une dotation de masques de protection et de flacons de solution hydro-alcoolique par le ministère.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Copies :

DRH

- Mme Laurence MEZIN, DRH
- M. Guillaume DOUHERET, sous-directeur des personnels

DSR

- Wassim KAMEL, sous-directeur ERPC

Bureau national UNSA-SANEER

Christophe Nauwelaers

Signé